

ARRÊTÉ N° 2025 – 20

MODIFIANT L'ARRETE 2025-02 RELATIF A L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DE MOBILITE

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2025 portant nomination de Madame Alessia LEFÉBURE dans les fonctions de Directrice de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence du Ministre auprès de la Ministre d'Etat, Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le règlement des études du diplôme ;

ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 Composition de la commission de mobilité n°2025-02 susvisé est modifié comme suit :

Composition de la commission de mobilité

La commission est composée de la Directrice de l'Institut ou de son représentant, de la Directrice des Relations extérieures et de la vie étudiante ou de son représentant et d'un représentant de la Direction de la formation et des études.

Sont invités permanents aux séances de la Commission de mobilité, le Secrétaire Général de l'IEP d'Aix-en-Provence et la responsable administratif du Pôle Etudes.

Deux étudiants de 4^{ème} année élus au Conseil d'Administration, choisis en leur sein par les représentants étudiants, assistent aux réunions de ladite Commission sans voix délibérative.

Article 2 : La Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 2 juin 2025,

Alessia LEFÉBURE,
Directrice,



DATE D'AFFICHAGE ET PUBLICATION : 03/06/2025